# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 5 Ramadan 1446
5 Mars 2025

N° 27

41ème année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **490**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **490**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **495**
Homologation de résolutions ..... **495**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **496**
Avis aux créanciers..... **499**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **501**
Sociétés à responsabilité limitée ..... **506**
**Actes Administratifs**
Avis au public ..... **507**
**Divers**
Avis au public..... **508**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**SOCIETE SEMPA**

**S.A au capital de : 3 340 000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle - BP295- Rue de la Physique 2013 Ben Arous**

**Identifiant Unique (RNE) : 0755643B**

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 février 2025, enregistré à la Recette des Finances de Bir El Kassaa, en date du 19/02/2025, sous le n°25700200, quittance n°M007830 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises, en date du 25/02/2025 sous le n°202515915. Il a été décidé :

- Renouvellement du mandat de Monsieur Tarak CHERIF en tant que Président Directeur Général pour la période de trois ans 2024, 2025 et 2026 et fixation de ses pouvoirs.

- Renouvellement du mandat de Monsieur Baligh SAMET en tant que Directeur Général Adjoint et ce pour une période de trois ans 2024, 2025 et 2026.

2025R00512SANB2

---

**SOCIETE TRANSIA EXPRESS**

**Société anonyme**

**Au capital de 110 000 Dinars**

**Siège social : 47, Avenue Farhat Hached - Tunis**

**Identifiant Unique : 0002484 T**

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 24/02/2025, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 26/02/2025 sous le n°25800763 Quittance n°1482, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 28/02/2025 sous le n°202517413. Il a été décidé ce qui suit :

1- Cooptation de M. Riadh Harrouchi en tant que nouvel administrateur

2- Nomination de M. Riadh Harrouchi en tant que nouveau Président Directeur Général pour une période de trois ans (2024-2025-2026) et définition de ses pouvoirs.

2025R00542SANB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 22 Février 2025 et enregistré à la recette des finances Menzah 9 - Tunis le 25/02/2025 (Reçu n°M015620 enregistrement n°25200574) Madame Jihen Bent Ridha Ben Slimane AMRI épouse Taieb Bouhadra (C.I.N n°04642866) a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société LA BEYLICALE S.A.RL, Identifiant Unique ; 1746549L, son gérant Monsieur Mahdi HAMROUNI (C.I.N n°14762097) exploité «Tous Types de Commerce «Sis centre commercial Centre Manar, Magasin n°B01 Manar 2 - Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau de Maître Tarek Hassine Avocat son adresse sise au 15 Rue Ibn Tafarjine Belvédère - Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk datés du 27/02/2025.

2025R00510FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 4 et 17/2/2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes à Hammamet le 24/2/2025 numéro de quittance M031892 numéro d'enregistrement 25301116 Mr Monsef ben Khmayes ben Amer Siidi titulaire de la CIN n°05523079 a vendu à Mr Sami ben Mohamed Ben Ali Saadaoui titulaire de la CIN n°05135241 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Faycel ben Abdelaziz route bir Bouregba Hammamet destiné actuellement au restauration et café de première degré avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera recevable entre les mains de Mr Sami ben Mohamed ben Ali Saadaoui au siège du local sis indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans deux journaux quotidiens la Presse et Sabah du 27/2/2025.

2025R00519FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé avec signature légalisée par la commune de Médenine le 8/11/2024 et par la commune de Bir Lahmer le 12/02/2025 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 14/02/2025 sous n°25201149 et reçu n°M019467, Mr Jassem Ben Mongi Ben Bechir Elouni titulaire de la carte d'identité nationale n°13445473 délivrée à Tunis le 12/4/2012, demeurant à la rue 7 novembre Médenine, a vendu la totalité du fonds de commerce (avec tous ses éléments corporels et incorporels) exploité au local commercial situé à la route de Gabès - Médenine nord, qui représente une partie du rez-de-chaussée (uniquement), qui est constitué spécifiquement et précisément de trois (3) entrepôts se faisant face situés du côté Est, délimité à l'Est par la propriété d'Ali Al-Ghafari et du Sud la direction de la route de ceinture à Médenine, et de Nord, soit le mur de la société de transport, et à l'ouest, le reste de la propriété du propriétaire (M. Ali. Nouma). Il a une surface intérieure totale d'environ 110 mètres carrés, et c'est le magasin situé sur la propriété immatriculée objet du titre bleu n°49791, Médenine, nommé «Mabrouka», le fonds de commerce destiné comme étant un Local d'un salon de thé avec tous ses éléments corporels et incorporels, à l'acheteur : Monsieur Mansour ben Boubaker ben

Belgassem Ettiss titulaire de la carte d'identité nationale 03572737 délivrée à Tunis le 3/6/1995, demeurant à cité wed Elkhil Ghomrassen Tataouine.

Les oppositions sont à recevoir dans le délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Dhaou Nouma Avocat à la cour Avenue 2 Mai Médenine.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 28 février 2025.

2025R00524FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial, reconnu par signature avec la commune de Gafsa le 30/01/2025 et enregistré à la recette des finances du Palais selon le récépissé numéro MO06899 et numéro 25200215 en date du 13/2/2025 M. Muhammad Ali bin Abdulaziz bin Makki Hafizi, P.O.T., n° 03161275, a vendu à M. Abdelhamid bin Muhammad bin Ibrahim Fattah, P.O.T., n°003046032, l'intégralité du bien commercial représenté par ses éléments matériels et moraux, préparé pour la boucherie située à Al-Ajama Al-Qasr, Gafsa.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 27/02/2025, et toute personne qui en a le but doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2025R00525FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant à un acte ssp daté le 31/01/2025 enregistré à la RF de Av de la Gare Tunis le 4/02/2025 sous le n°25200252 reçu n°M008465, Mr Hamza Gharghar a vendu tout le fonds de commerce à Mr Abdallah Abidi (vente des produits alimentaires) sis au 6 et 7 de la résidence (A) Abou Ahmed rue El Wafa El Wardia 1 Tunis.

Toute opposition doit être faite dans le délai de 20 jours de la date de la publication au local du fonds de commerce précis dans le contrat (6 et 7 de la résidence (A) Abou Ahmed rue El Wafa El Wardia 1 Tunis).

Cette annonce a été publiée au journal Dar Assabah le 20/02/2025.

2025R00526FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 21/02/2025 enregistrée sous le numéro 25201307 quittance n°019803 Houcem Ben Mohamed Hédi Kellil titulaire de la C.I.N n°08671569 délivrée le 9/01/2013 a vendu à Achraf Ben Nayer Abbes titulaire de la C.I.N n°09626200 délivrée le 27/10/2022 la totalité du fonds de commerce exploité pour tout genre de commerce sis au n°02 angle rue de Sour et avenue Ahmed Telili cité Jawhara Mégrine Ben Arous.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local.

Cette vente a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 26/02/2025.

2025R00528FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés en date du 18/02/2025 enregistré sous le numéro 25200530 quittance n°012491 Société Lily Food and Drink titulaire du matricule fiscal n°1813751 N a vendu à Nader Ben Abderrazek Boufares titulaire de la C.I.N n°05455820 délivrée le 19/9/2008 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café 1ère catégorie sis à 11 avenue Habib Bourguiba Radés Plage Ben Arous.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local.

Cette vente a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 26/02/2025.

2025R00529FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 12 Février 2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet en date du 13 Février 2025. Quittance n°M027041 Enregistrement n°25200931.

Madame Radia Mrad titulaire de C.I.N n°01676647 a cédé à la Société ROUBINA le fonds de commerce consistant à la vente des fleurs et des cadeaux, sis à l'Avenue Habib Bourguiba Hammamet, toute opposition doit parvenir dans les délais de vingt jours à la date de la parution du présent acte au J.O.R.T chez la Société ROUBINA à l'adresse du fonds de commerce indiqué ci-dessus. Cette cession du fonds de commerce a été publiée dans le journal Echourouk du 27/2/2025.

2025R00532FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Nabeul le 7/02/2025 quittance n°M16558, Monsieur Youssef Fradj a vendu le fonds de commerce à Madame Taheni Aouisaoui avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tout commerce sis à n°10 cité el wafa Nabeul complexe Errihab.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'avocate rédactrice de contrat Maître Hanen BELCAID - Avenue de la libération Centre Bouksila Hammamet 8050 dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 1/3/2025.

2025R00536FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Beni Khiar le 10/01/2025 sous n°25200098 quittance n°2642, M.Chokri Ben Slimene (CIN 06474823) a vendu au profit de M.Riadh Makhlouf (CIN 06412303) le fonds de commerce y compris ses éléments matériels et incorporels exploité au local sis à rue Hédi Chaker Maamoura Beni Khiar pour la vente des viandes et denrées. Les oppositions seront faites chez l'acheteur au lieu d'exploitation du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT. Cet avis a été publié au journal Le Temps le 12/02/2025.

2025R00543FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Beni Khiar le 10/01/2025 sous n°25200096 quittance n°2616, M.Montacer Ben Mohammed Meddeb (CIN 09811019) a vendu au profit de Mme Molka Bent Daoud Ben Abdallah (CIN 09898267) le fonds de commerce y compris ses éléments matériels et incorporels exploité au local sis à rue Sidi Ben Daoud Maamoura Beni Khiar Nabeul pour exploitation ventes des fruits secs. Les oppositions seront faites chez l'acheteur au lieu d'exploitation de fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Temps le 12/2/2025.

2025R00544FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/02/2025 enregistré à la recette des finances d'Eljem le 21/02/2025 N° de quittance M015379, N° d'enregistrement 25200439, Monsieur Abderrazak ben Saad Belgacem, titulaire de la CIN n°03927771 a vendu aux Messieurs Ameur ben Neji Rejeb titulaire de la CIN n°03954124 et Elhoucine ben Neji Rejeb titulaire de la CIN n°08273627 à parts égales et dans l'indivision, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la place de ksar (Colisée) El Jem dont l'objet la fabrication et du commerce de mosaïque connu sous le nom commercial «Galerie de Mosaïque» avec tous ses éléments corporels et incorporels

Les oppositions doivent être formulées entre les mains du Maître Karim Romdhane El Mabrouk Avocat à la cour de cassation à son cabinet sis à l'avenue Bechir Sfar Mahdia dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» du 01/3/2025.

2025S00257FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte en date du 13/02/2025 enregistré le 20/2/2025 à la recette des finances route de Tunis quittance numéro M023056 numéro de l'enregistrement 25200833 ; la société BE PHONE, société à responsabilité limitée dont le siège est sis à la route de Téniour km2 Sfax 3000 dont l'identifiant unique est le F1767150. A cédé la totalité du fonds de commerce qu'elle possède et exploite dans le garage d'une villa sise à la route de Téniour km2 Sfax, il consiste en un local exploité pour la vente et la réparation des téléphones portables la vente a été faite au profit de la société BAYRAM BE PHONE société à responsabilité limitée en constitution dont le siège est sis à la route de Téniour km2 Sfax. La vente englobe la totalité des éléments corporels et incorporels du fonds pour la somme totale de vingt mille dinars (20.000,000 dinars).

Le prix de la vente a été consigné entre les mains de l'acquéreuse et ce jusqu'à expiration des délais d'oppositions soit vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions doivent être faites au siège social de l'acquéreuse où a été déposé une copie de l'acte de vente pour sa consultation par les tiers.

Un avis de la présente vente a été incéré au journal Essabeh du 26/02/2025 page 12.

2025X00319FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté le 11/02/2025 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddayer Sfax à la même date sous le n°25200513 quittance n°M014264, M. Mongi Derbel, demeurant à la route de Mahdia km 6 Sakiet Eddayer rue Mahdi n°29A Sfax, a cédé à Mme Radhia Krouma, demeurant à la route de Mahdia km 2.5 rue 226 n°8 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité en alimentation générale sis à la route de Mahdia km 5.5 magasin n°93 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse au local objet de la cession dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Alchourouk le 20/02/2025.

2025X00327FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suite au contrat de donation établi par Maître Zouhour Belhadj Ali et Maître Hadhemi Chaieb, Notaires à Sfax acte notarié datée le 21 Février 2025 enregistré à Sfax le 25 février 2025 n°MO12494 concernant la donation de Monsieur Ghazi Ayedi demeurant rue Mohamed Ali km 7.5 Chihia Sfax CIN n°08884842 à son épouse Rania El Ouni demeurant 02 rue Algérie Kairouan CIN n°07670368.

Cette donation porte sur l'ensemble du fonds de commerce situé dans le projet exploité Buvette à l'adresse route Gremda km 08 immeuble Essada n°1 Sfax Sud matricule Fiscal n°1538285 toutes les oppositions doivent être faire auprès du notaire maître Zouhour Belhadj Ali son adresse ; immeuble henteti Chihia Teniour Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution de la présente annonce au JORT et cela a été annoncé dans les journaux Quotidiens et Echourouk toutes les deux datées le 28 Février 2025.

2025X00328FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé avec signatures légalisées le 5/2/2025 et enregistré à la recette des finances Route Gremda Sfax le 19/02/2025 sous le n°25200579 reçu n°M019720, Hikma Chiha domiciliée à la route de Gremda km6.5 Sfax a vendu à Ahlem Missaoui domiciliée à la route Kaiid Mohamed km5.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux consistant en une unité de vente friandises des fêtes et pâtisserie sis à la route Gremda km7 Sfax.

Les oppositions doivent être présentées au local de l'acheteur Kaiid Mohamed km 5.5 Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux "Assabeh et Le Temps" en date du 26/02/2025.

2025X00331FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte de contrat de vente daté le 19/02/2025 enregistré auprès de la recette des finances de Gabès le 19/02/2025 sous n°014361 quittance n°25201630, Mr Houssin Hrezi résident à rue Salah Edine Ayoubi Gabès a vendu à Mr Salah Azrak résident à Hamma Gabès le fonds de commerce «Café SIDI BOU» sis à la rue Salah Edine Ayoubi Gabés avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera faite entre les mains de procureur de l'acheteur dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «Echourouk et Le Quotidien» le 26/02/2025.

2025X00332FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suite à un acte sous seing privé en date du 11/02/2025, enregistré en date du 17/02/2025 à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax, N° de quittance M017251 enregistrement n°25200863, Mr. Anwar Baati titulaire de la CIN n°01317432 a vendu à Mr. Makram Masoudi titulaire de la CIN n°11992754 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des vêtements anciens et usagés exploité à la boutique n°131 à Sfax 2000.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Chiheb Bali dans son bureau sis à rue Taher Sfar, Immeuble Centre Marhaba Sfax dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Temps du 21/02/2025.

2025X00335FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP rédigé le 17/2/2025 et enregistré à la recette des finances kalaett andalous le 18/2/2025 sous le n°25200400 quittance n°M009633. Mr Zied Dogman cin n°07327281 a vendu la totalité du fonds de commerce cité Merzguiya Sidi Thabet à Ibrahim Homra cin 07437084 avec la totalité de la somme de sept mille dinars (7000D) et quatre mille dinars garanti conformément à l'article 3. Les oppositions peuvent être reçues dans un délai de vingt jours de la parution de cet avis au JORT au local vendu. Cet acte a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 20/2/2025.

2025400621FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte S.S.P rédigé par Maître Atef Bouneb, enregistré à la recette des finances de Fouchena en date du 19/02/2025 (Quittance M020089, enregistrement 25200795), Mme Salha Bent Mohamed Jbeli, a vendu à Mr Hamza Ben Hsine le fonds de commerce exploité dans la boutique n°3 situé à la Zone Industrielle Mghira 1, parcelle n°60 Fouchena 2082 Ben Arous, Identifiant Unique 15080 14G, dont l'activité commerciale est restauration et café.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Atef Bouneb Avocat aux heures administrative, élisant son domicile à son cabinet sis à l'avenue Habib Bourguiba, 2 bis Rue Pierre de Coubertin, premier étage, bureau n°10 - 1001 Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée dans le journal Chourouk en date du 25/02/2025.

2025400631FCCC2

---

**Vente de parts de fonds de commerce**

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Den Den le 22/02/2025 sous le n°25200639 quittance n°016890, Mehdi Ben Mohamed Habib Dridi, demeurant 08 rue Mohamed Anbari, Cité Ben Younes, Tunis. A vendu des parts sociales du fonds de commerce sis à l'avenue Ibn Abi Dhiaf, résidence beder, commerce n°c04, la Manouba, à Aymen Ben Mongi Zitouni demeurant 18 rue Pythagore, La Marsa, Tunis. Les oppositions se feront à l'adresse 18 rue Pythagore, La Marsa dans les délais légaux.

Cet avis a été publié le lundi 3/3/2025 aux journaux le Quotidien et Chourouk.

2025400635FCCC2

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat rédigé par Maître Mohamed Houssine Ben Bechir avocat au Kef signé au Kef le 15/01/2025 et enregistré à la recette des finances le 15/01/2025 selon le reçu n°M004135 Mr Abdeltif Bouguerra mandataire de son fils Habib Bouguerra a vendu à Mr Mohamed Fathi Kefi et Mr Shili Othman tout le fonds de commerce constitué d'un café de première catégorie connu par «café Hanibal» situé à la zone industrielle au Kef.

Toutes les oppositions légales seront acceptées au café Hannibal situé à la zone industrielle au Kef.

Cette annonce est publiée au journal quotidien Chourouk le 01/02/2025 page 30.

2025400638FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Selon acte SSP daté du 24/2/2025 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene Tunis le 25/2/2025 sous le n°25201019 quittance n°012604, Madame Ahlem Hidri a cédé à la société MEDAGRO le fonds de commerce Cafeteria sis au local n°10 Cité Jardins 2 Avenue Alain Savary Route X2 Tunis.

Les oppositions seront acceptées au Cabinet Me Mondher Ben Mansour sis Borj El Makateb ICC Bureau n°11 Etage 2 centre urbain nord à Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue au journal Essabah le 28/2/2025.

2025400639FCCC2

---

**Renonciation au fonds de commerce**

Par acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances La Marsa le 24/02/2025, enregistrement n°25201286, reçu n°28678, Mohamed Lamine Naili CIN n°08339109 a renoncé à Khadija Weslati CIN 04517297 au fonds de commerce sis au coin de rue Zine ben Achour et Abdelaziz Chetioui la Marsa. Les oppositions seront formulées chez Khadija Weslati à Boujlida Laaroussa Siliana dans un délai de 20 jours de la

date de publication au JORT. Cet avis est publié au journal Echourouk le 29/02/2025.

2025400640FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signatures légalisées le 21/02/2025 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 27/02/2025 Quittance n°12820 Enregistrement n°25200944, M. Khaled Jammali, Identifiant Unique RNE sous le n°09419965H, titulaire de la CIN n°06757330, demeurant au 47 Rue Argentine, Tunis 1002, a vendu à la Société Pause et Saveur, SARL, RNE sous l'identifiant unique n°1908855T, son siège social au 14 Impasse Houdaybia 2035, La Soukra, représentée par son Gérant M. Haykel LANGUAR, titulaire de la C.I.N. n°04693662, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local n° C8 d'une superficie de 88 m², situé au Complexe Commercial Lafayette n°47 à l'angle de la Rue de Palestine et de la Rue du Pakistan, Tunis 1002, destiné pour l'usage et l'exploitation d'un salon de Thé de Première catégorie sous le nom "DREAM" avec tous les éléments corporels et incorporels.

Pour toutes oppositions, dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser à l'acquéreuse ayant élue domicile au cabinet de Maître Ridha Abbes, Avocat à la cour de cassation, sis à l'immeuble Saadi, B7, Menzah 4, Tunis 1004.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 02/3/2025.

2025400641FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat rédigé le 31/12/2024 enregistré à la recette des finances Sidi Hssine le 8/01/2025 quittance n°M004201 enregistrement n°25200072 Mme. Sabra bent al Amine ben Amar Zeyri a vendu à Mr. Issam ben Ali ben Salah Abeidi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au n°145 rue 42800/1095 route el Aatar Sidi Hssine destiné pour la vente des fruits secs.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 28 Février 2025.

2025400642FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat signé le 22/8/2024 et enregistré à la recette des finances le Bardo le 7/01/2025 Quittance n°M01813 enregistrement n°25200078 Mr Mohamed Amine Ben Taher Ben Mohamed Ali Ouertani a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Hedi Nouira local MA 1 Résidence El Folle Naser 2 Ariana à la Sté Farooj and Farooja M.F 1866922E exploité pour le Commerce de produits en fer et ta peinture et verre en détail.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce pendant les 20 jours suivants de cet avis.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 20 février 2025.

2025400643FCCC2

---

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

**Gérance libre**

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 19 décembre 2024 enregistré à la recette des Finances Rue LAUTRICH - Tunis le 19/12/2024 Quittance (N°M095184) enregistrement (N°24305577) Monsieur Makrem Ben Abderrahmane Ben Massoud ABLA (C.I.N n°04611495) a loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à la Société Khir et BARAKA «produits Alimentaires, Viande et volaille» en cours de constitution son gérant Monsieur Makrem ABLA (C.I.N n°04611495) situé 14 Rue CHEKLI - Tunis exploité «produits Alimentaires, Viande et le volaille» avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location d'un an (01) commençant le 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025 Renouvelable avec un loyer mensuel trois cents cinquante Dinars (350.000 DNT) par mois.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 27/02/2025.

2025R00509FCCC3

---

**Location gérance**

Par acte sous seing privé en date du 10/11/2023 et enregistré à la recette des finances Djerba Midoun le 14/8/2024 sous le numéro 24303537 quittance n°M069054 monsieur Anouar Ben Youssef Titulaire de la CIN n°07111364 délivrée à Tunis le 17/02/2023 a loué à Hatem B en Abdallah titulaire de la CIN 06133891 délivrée à Tunis le 8/7/2011 la totalité du fonds de commerce affecté à l'exploitation d'un café première catégorie dans le local sis à la rue El Nadhour Djerba Midoun.

La location a été publiée aux journaux Essabah et le Temps du 15/02/2025.

2025R00523FCCC3

---

**Contrat de location gérance libre d'un fonds de commerce**

Mr Ali Ben Mrad, titulaire de la CIN n°02961229, délivrée le 26/02/2024 demeurant à la rue Khaireddine Mostapha Lot n°100 Sahloul Sousse a conclu un contrat de location gérance libre d'un fonds de commerce représentant une pâtisserie et produits sucrées - salées avec ses accessoires et dépendances d'une superficie totale de 19.77 m² situé à la Rue Khaireddine Mostapha Lot n°100 Sahloul Sousse à Mme. Nesrine Marnai, titulaire de la CIN n°09327309 délivrée le 24/11/2016 demeurant au 347 Rue Elkram, cité Erriadh Sousse. Cette location gérance libre d'un fonds de commerce est conclu pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction commençant le 16/01/2025 et expirant le 14/01/2026 d'un loyer mensuel de Mille deux cents Dinars (1200.000 dt) et ce conformément au contrat de location gérance libre d'un fonds de commerce établi le 17/01/2025 par Maître Salma Djemel Essaihi, et enregistré à la recette des finances de Sousse le 10/02/2025 reçu n°007175 enregistrement n°25300405. Toutes oppositions à ce contrat peut être faite dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT au domicile élu à la pâtisserie et produits sucrées

- salées situé à la Rue Khaireddine Mostapha Lot n°100 Sahloul - Sousse.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 22/01/2025.

2025S00254FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**République Tunisienne**

**Gouvernorat de Siliana Délégation Bouarada**

**Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche**

**Groupement de développement Henchir Roméne**

Date de déclaration : 19 Mars 2007 sous le numéro 82

Enregistrement Fiscal à Bouarada sous le N°25700158 en date du 21 Février 2025.

Siège social Henchir Roméne secteur Henchir Roméne Délégation Bouarada

Périmètre d'intervention Henchir Roméne secteur Henchir Roméne Délégation Bouarada Gouvernorat de Siliana.

Le nom du président Kamel Jlassi CIN n°04494754 délivrée à Tunis le 30 mars 2005.

Le nom du trésorier Hattab Riahi CIN n°00905044 délivrée à Tunis le 5 décembre 2023.

Le nom du membre Hammadi Nouri CIN n°04490885 délivrée à Tunis le 7 octobre 2009.

Le nom du membre Hbib Riahi CIN n°04495807 délivrée à Tunis le 27 novembre 2019.

Le nom du membre Ridha Nouri CIN n°04461952 délivrée à Tunis le 12 septembre 2012.

Le nom du membre Mohamed Ali El Aoui CIN n°04462402 délivrée à Tunis le 24 avril 1995.

Objet du GDAP :

1- Exploitation et gestion du système d'alimentation en eau potable Henchir Roméne.

2- La protection des ressources naturelles, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde.

3- L'équipement du périmètre d'intervention en équipement et infrastructures de base agricoles et rurales.

4- La participation à l'encadrement des adhérents et leur orientation vers les techniques agricoles les plus fiables pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles et vers le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevage.

5- L'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agraires.

6- L'établissement des relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers.

2025R00531APSF1

---

**Constitution du syndic des copropriétaires**

**«Les jardins de la Marsa» à la Marsa**

Constituion du syndic de la résidence «les jardins de la Marsa» à la suite de l'assemblée générale des copropriétaires du 8 janvier 2025 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances la Marsa le 21 janvier 2025 sous le numéro 25700450, quittance numéro 10671 et approuvé par la municipalité de la Marsa au 21 février 2025 sous le numéro 598, il a été désigné :

Mr Mousser Ben Abdessalem présidente du syndic

Mr Hedi Dallegi, Mr Bayrem Mansour, Mr Mohamed Ammar, Mr Ismail Mestassi et Mr Mohamed Abbess membres.

2025R00546APSF1

---

**Constitution d'un groupement de développement agricole**

Dénomination : Complexe de développement agricole Ben Bachir 3

Siège social : Ben Bachir - Ben Aoun

Objet : Encadrer et guider les membres vers les techniques les plus performantes en irrigation et en agricole.

Comité : - Aouainia Kamel B Moh B Moh Elmabrouk : Président

-Aouni Mosbah B Nawer B Ali Essid : Trésorier

Reçu de dépit délivré en date du 9/02/2025.

2025X00321APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'Association : Qualité de vie

Siège social : Rue Al-Ommal, bâtiment Al-Rouissi 2ème étage Tozeur.

Objectifs :

- Contribution au renforcement de l'esprit de citoyenneté et favorisation de la construction de soi chez les jeunes

- Soutenir le soi humain sur le plan éducatif et culturel

- Contribution à l'intégration du citoyen dans la communauté et dans la vie sociale

- Le numéro de dépôt est 04/09

Organisme :

Président : Hedfi Boutheina

Secrétaire générale : Zaabani Donia

Trésorier : Krifi Imed.

2025X00325APSF1

---

## Homologation de résolutions

**Syndic Résidence Phénix kantaoui**

L'assemblée générale du 27/12/2021 en vertu du procès-verbal enregistré le 10/02/2025 a été constitué le bureau de syndic de la résidence phénix Kantaoui comme suit :

Mahmoud Hemayed : Président du syndic

Meriem Hemayed : Trésorière

Leila Hemayed : Membre.

2025S00256APSF2

---

**Syndic Résidence Phénix Sousse**

L'assemblée générale du 02/11/2024 en vertu du procès-verbal enregistré

le 21/11/2024, il a été constitué le bureau de syndic de la résidence phénix Sousse comme suit :

Mahmoud Hemayed : président du syndic - Sana Romdhani : Secrétaire générale - Leila Hemayed : Trésorière - Ratiba Gharbi : membre - Ridha Koffi : membre

2025S00258APSF2

---

**Cessation des activités de l'Association de Développement ELGONNA**

**Identifiant fiscal : 1294921X**

**Adresse : znaidia, Sbeitla 1250**

Conformément au procès-verbal de réunion en date du 10 octobre 2019, enregistré auprès de la Recette des Finances de Sbeitla sous le numéro enregistrement 25800640 Quittance N°M016714, il a été décidé la cessation totale et définitive des activités de l'association de Développement ELGONNA. Après l'élaboration et l'approbation du rapport financier, M. Faker Sahli a été désigné en qualité de liquidateur et administrateur judiciaire.

La clôture des opérations de liquidation ayant été effectuée, l'association a été dissoute et ses activités définitivement arrêtées.

2025X00326APSF2

---

**Convocation pour le 11 Avril 2025**

**Assemblée générale Extraordinaire Suivie de l'Assemblée générale Ordinaire Elective**

**Syndic des copropriétaires CORAL**

**Avenue Zohra Faiza, immeuble CORAL CUN 1082 Tunis**

**RNE : 1872374/L**

Le Président du syndic coral au nom de tout le bureau de syndic a le plaisir d'inviter tous les copropriétaires de l'immeuble Coral à une assemblée générale extraordinaire rattachée à l'exercice actuel (24-25) qui sera suivie d'une assemblée générale Ordinaire Elective

Date le 11 Avril 2025.

Lieu : salle des réunions clinique Carthagène, en face de l'immeuble CORAL, étage E.

Horaires 15H pour l'AGE. Suivie à 16H pour l'AGO élective.

L'ordre du jour de l'AGE se limitera la prise d'une décision définitive au sujet du paiement de cotisation pour les enseignes 2024 et ultérieures, décision qui a été reportée lors de la dernière AGE.

vote simple

L'ordre du jour de l'AGO élective :

- Lecture du rapport d'activités, présentation des travaux restants à entreprendre et les problèmes que rencontre l'immeuble.

- Présentation des états financiers.

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers.

- Formation du nouveau bureau.

- Décision pour installation de panneaux photovoltaïques.

- Décision pour signature de contrat sur 3 ans avec un bureau de contrôle.

- Fixation du montant des cotisations.

- Décision pour la rémunération du gestionnaire et fixation du montant.

- Discussion, problèmes à régler, résolutions futures à prendre,

- Questions diverses.

Haikel AYADI, président du syndic CORAL.

2025400606APSF2

---

**RESIDENCE FLEURAMISE**

**Rue Omar Ibn Abdellaziz- Route Raoued Ariana Nord**

Conformément au PV de l'assemblée générale du 5 Janvier 2025 enregistré à la recette des finances Raoued sous le n°25800395 quittance n°M012482 du 23 janvier 2025 il a été décidé d'élire le nouveau comité de syndic composé des messieurs :

- Helmi Landolsi : président CIN 07272059

- Emir El Aroui : Trésorier CIN 06326562

- Abir Amine : Membre CIN 08126003

- Sami Boujelbene : Membre CIN 01290024.

2025400628APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques**

**Maître Najla Jazi**

**Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig**

**Tél : 71 297 117 / 20 898 316**

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n° 00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Walid Sioud (débiteur principal), aide cuisinier, résident au n°8 rue de la Gare Bir el bay, titulaire de CIN n°07095733 et Meryem Abouda (intervenante au contrat de l'hypothèque en fonction du régime de communauté des biens), résidente au n°8 rue de le Gare Bir el Bay

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour de cassation; demeurant au REZIG Centre Bloc D Appartement 5 Sidi REZIG.

Propriété saisie : Il s'agit de 90/284 parts indivises revenant à Mr Walid Sioud objet du titre foncier n° 51241 Ben Arous dénommé «ESSAADA» qui se situe au n°8 rue de la Gare Bir el Bay, il s'agit d'une maison d'une superficie de 97 m m au deuxième étage d'un immeuble qui se compose qui se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un deuxième étage, la vente concerne aussi une terrasse du toit du premier étage, il a une entrée par des escaliers à l'intérieure de l'immeuble du coté arrière l'état général de l'immeuble est moyen, les murs sont construits des briques en double cloison, la maison est revêtue de parterre, plafond en béton armée les fenêtres et les portes sont faites par du bois normal.

Mise à prix : 66.090,000 D frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu jeudi 3/4/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R00516VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Maître Najla Jazi**

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : 1- La Société Midi Cap BON en la personne de son représentant légal, SARL, immatriculée au registre de commerce sous le n°B075982007, siège social à la place 14 janvier Grombalia 2- Mm Fawzia Snoussi, résidente à Sammech Grombalia, pharmacienne ; titulaire de CIN n°01702674 (caution réelle solidaire) 3- Mr Aref Snoussi, résident à Sammech Grombalia, retraité, titulaire de CIN n°01701010 (caution réelle solidaire).

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour de cassation ; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig tél 71297117.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain à caractère agricole non exploité objet du titre foncier n°652549 Nabeul dénommé «maksam 100» qui se situe à Grombalia d'une superficie générale de 25729 m m, sur le terrain est bâtit une villa à trois étages, le rez-de-chaussée est d'une superficie de 300 mm, il est composé d'une cuisine ; une toilette, deux séjours, des escaliers, et une piscine d'une superficie de 144 mm ; le premier étage est d'une superficie de 272 mm il se compose d'une cuisine, de quatre chambres, un séjour, et des escaliers; le deuxième étage est d'une superficie de 190 mm il se compose d'une cuisine, de trois chambres, et des escaliers menant au toit qui contient une petite pièce de rangement d'une superficie de 16 mm, l'immeuble contient aussi un puits artésiens et un entrepôt d'une superficie de 123 mm, le parterre de l'immeuble est en marbre, les portes et fenêtres en bois et aluminium ; l'immeuble est délimité de l'est par la route n°1 liant Tunis à Sousse, de l'ouest par une route agricole, du nord par les parcelles n°1, 2, 3 et la route liant Slimen à Jbel Trif et du sud les parcelles n°5, 4, 6 et par la route liant Slimen à Jbel Trif.

Mise à prix : 1. 227.755,887 D frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 7/4/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fols ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R00517VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**A la suite d'un jugement de licitation**

L'adjudication aura lieu jeudi, vingt sept mars deux mille vingt cinq (27/3/2025) à partir de 9h du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Partie poursuivante :

*Héritiers Mohamed El Taib ben Ahmed ben Mohamed ben Belkacem Hafssia :

Sa veuve Arroussia Bent Ali Iben Alia, femme au foyer, et ses fils Nabil, Kawther et Badr Eddine demeurant tous à Sousse prés de l'office nationale d'huile.

*Héritiers Alia Bent Ahmed Ben Mohamed Hafssia : Feyrouz et Dorra Filles de Habib Ben Ali Ben Alia, femmes au foyer, demeurant à Sousse prés de l'office nationale d'huile.

*Zakia, Raja et Samia filles de Ahmed ben Mohamed ben Belkacem Hafssia, demeurant au 8 rue la poire la Marsa Tunis.

Partie colicitante :

* Tawfiq ben Mohamed ben Ahmed Romdhan, demeurant 28 rue Habib Thameur Msaken.

* Héritiers Ali ben Belkacem ben Hadj Amor Romdhane :

Sa veuve Aichoucha bent Ali ben hadj Mohamed Elmahjoub, et ses filles Assia, Nabiha et Soued, femmes au foyer, demeurant Msaken ouest derrière la garde nationale

Ses petites filles : Chiraz et Chourouk filles Elhamadi ben Ali ben Belkacem ben hadj Amor Romdhane, demeurant à la rue Aziza Othmana Msaken ouest.

* Héritiers Saleh ben Belkacem ben Hadj Amor Romdhane : Sa veuve Assia bent Mouhamed ben Saleh Elendolssi, femme au foyer et Ses fils Lilia, Lamia, Faten, Sawssen, Feyrouz, Atef et Maher.

- Khadija bent Belkacem ben hadj Amor Romdhane, femme au foyer

- Sadok ben Elhaj Salem ben Elhaj Ali Gam, Retraité

- Aichoucha bent Mahmoud Elbach Mahjoub, femme au foyer

- Nahla, Nizar, Leila, Elmondher, Kamel, Najwa et Ahlem fils Mouhamed ben Belkacem Romdhane demeurant tous au 28 rue Habib Thameur Msaken sauf Lilia demeurant 168 rue Sadok Methamem Sahloul - Sousse.

*Héritiers Emna bent Belkacem ben Hadj Amor Romdhane, ses fils

- Noura bent Mouhamed ben Ahmed ben Amor Romdhane, femme au foyer, demeurant 3 Rue Hassen Hossni Abdel Waheb quartier Chaker Mégrine Ben Arous Tunis

- Tawfiq ben Mohamed ben Ahmed Romdhan, demeurant 28 rue Habib Thameur Msaken

- Samira bent Mohamed ben Ahmed Romdhan, femme au foyer, demeurant 145 rue Saleh Hafssa Msaken

- Héritiers Rawdha bent Mouhamed ben Ahmed ben Amor Romdhane : Son époux Fakher ben

Hamouda Dahmouni, Directeur adjoint dans une compagnie d'électricité et Amir et Dhaker Fils Fakher ben Hamouda Dahmouni, demeurant 14 rue Haroun Elrachid Sousse

L'avocat poursuivant : Maître Hédi Ben Rejeb avocat à la cour de cassation sis à la Rue 22 janvier 1952 Sousse matricule fiscal n°0683202E.

Désignation de l'Immeuble saisi :

Un terrain en forme trapèze d'une superficie totale du 2417 m² dans la propriété dite "BOUSSEDRA 16" objet de titre foncier n°17812 Sousse devisé en 192 parts et composé de 2 parties, la première partie d'une superficie de 50 m² et la deuxième d'une superficie de 2367 m² située Jdeidin Route Kroussia Msaken.

La dite propriété n'est pas intégrée à l'urbanisme et classée agricoles "NAa ZONES AGRICOLES" et directement adjacente aux limites du plan précité.

Les limites de l'immeuble saisi :

EST : Route Msaken Kroussia SUD : Un terrain NORD : Route OUEST : Un terrain.

Mise à prix : La mise à prix est estimée quatre cents trente cinq mille soixante dinars (435. 060 d.000) suivant expertise de Mr Bekacem Aribi désigné par une ordonnance sur requête n°14305 daté le 17/01/2024.

La visite de l'immeuble saisi se fait pendant l'horaire administratif et conformément à la loi.

Pour de plus amples renseignements tout Intéressé peut prendre connaissance du contenu du cahier des charges soit au tribunal de première Instance de Sousse soit à l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Hédi Ben Rejeb sis à la Rue 22 janvier 1952 Sousse.

2025S00255VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Ben Abdallah Rim**

**Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax**

**M.F : 000 PA 808008W**

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Partie saisie : 1) Mohamed Ben Sadok Boukhris, titulaire de la CIN n°05314022, gérant de société, domicilié à rue El Basetine n°8 Sakiet Eddair Sfax 2) Ahmed Ben Sadok Boukhris, titulaire de la CIN n° 05372823, ouvrier, domicilié à rue El Basetine n°8 Sakiet Daiir Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'Immeuble objet du titre foncier n°66923 Sfax dénommé «sadok boukhris» situé sur la route de Mahdia km 8 Sfax plus précisément à rue el basetin qui dérive du coté sud de la dite route à environ 500 m, dans une zone résidentielle.

Il est limité du sud par un passage, de l'Est par Habib Abdelmaksoud, de l'ouest par rue el basetine et du nord par Habib Ben Omor, c'est un terrain d'une superficie totale de 817 m² au centre duquel est édifié un bâtiment de 2 étages, un entrepôt et un garage détaillés comme suit :

* Le terrain : sa superficie est de 817 m², il est clôturé de tous cotés par des murs et accessible de l'ouest à travers une porte en fer à deux vantaux et une petite porte sur une rue de 10 m de largeur.

* Le bâtiment se compose de 2 étages : + un rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 279 m², son sol est carrelé, ses murs sont enduits et peints, son plafond est en béton armé à une hauteur de 3.20 m, il comprend 2 vérandas, un hall, un salon avec une porte et 2 fenêtres, un couloir muni d'un placard mural, 3 chambres dont l'une dispose d'un placard mural, une cuisine équipée de sous - meubles et d'un placard mural, une salle de bain entièrement équipée et une salle d'eau + l'étage est d'une superficie couverte de 279 m², il est accessible à travers un escalier non couvert adjacent au coté sud du bâtiment, il comprend 2 appartements comme suit : 1/ le 1er appartement est accessible du coté sud ouest, il contient un couloir, 4 pièces, une salle de bain et une cuisine entièrement équipés. 2/ le 2ème appartement dispose d'une entrée sud Est, il contient un couloir, un salon, 3 pièces ; chacune est munie d'une fenêtre; une cuisine équipée de sous meubles et de placard mural avec une porte et une fenêtre ouvrant sur un balcon, une salle de bain entièrement équipée.

Le sol des 2 appartements est carrelé, les murs sont enduits et peints, et le plafond est en béton armé à une hauteur de 2,90 m, et il est décoré de plâtre.

* L'entrepôt, d'une superficie couverte de 38 m², est situé dans le coin nord ouest de la propriété. Son entrée se fait à l'ouest sur la rue avec une porte à quatre battants. Il a une porte qui s'ouvre sur le reste du terrain. Son sol est carrelé, ses murs sont enduits et peints, et son plafond est en béton armé de 2,70 m d'hauteur, avec une fenêtre ouvrant sur le sud.

* le magasin : est d'une superficie couverte de 24 m², il est situé dans le coin nord Est de la propriété, son entrée est de l'ouest et son plafond est de 2,60 m d'hauteur.

La propriété est équipée d'électricité et d'eau et l'état du bâtiment est généralement bon.

La mise à prix : 745.000.000D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 7/4/2025 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X00324VEPA1

---

**Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Cabinet Maître Amir Mahersi**

**Avocat à Sfax**

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 7/4/2025 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance d'Ariana.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 RNE n° 0014161Q dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Générale Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1ère étage n°13 - 3000 Sfax.

Partie saisie : Adel Ben Salah Elmarii titulaire de la CIN n°00309397 résident à rue Mostfa Hajej n° 9 cité Elkhathra Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla mizanine n°4 - 3000 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété située à répartition Ejarraya Sidi Amor Boukhtioua Rawed Ariana dans une zone urbaine équipée de réseau d'électricité et d'eau et de réseau d'assainissement et de routes; limitée à l'ouest une propriété de tiers au sud et à l'est une rue et au nord Ahmed Touatti ; constitue un terrain d'une superficie de 500 m² qui constitue 500 parts indivisibles de la propriété objet de titre foncier n°32532 Ariana nommé "snib".

La propriété se compose de deux bâtiments de 3 étages en cours de construction chaque étage se compose de deux appartements, chaque appartement se compose de 2 chambres à coucher une cuisine et une salle de bain, la superficie totale des 2 bâtiments 1050 m² dont 175 m² pour chaque appartement.

Pour le 1er bâtiment le rez-de-chaussée est divisé et calciné le 1er et le 2ème étages non divisés ni calcinés.

Pour le 2ème bâtiment le 1er et le 2ème étages sont divisés le rez-de-chaussée est prêt pour l'habitation et exploité son sol carrelé émaillé les mures de cuisine et du bloc sanitaire vêtus par du céramique coloré la menuiserie en bois renforcé les fenêtres en aluminium PVC et les équipements sanitaires électriques et métalliques sont de type économique.

La structure basique du bâtiment est traditionnelle se constitue de colonnes et symptômes en béton avec un toit en céramiques et béton armée, les murs extérieurs en briques renforcées de 35 cm et les murs intérieurs en briques ordinaire de 10 cm.

Mise à prix : est fixée à sept cents quarante neuf mille cent cinquante sept dinars (749.157.000d) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Ariana où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat les étranges doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025X00329VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet de Maître Imed Hachicha**

**Avocat près la cour de cassation**

**8 rue El Idrissi Tunis**

**Tél. : 71.339759 & 98 322562**

**hachichaimedavocat@gmail.com**

**MF : 000PA509587N**

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Mohamed Ben Othman Ibn El Hadj Rhouma commerçant cin 05125403 demeurant à l'avenue Kerkouane Hammam Laghzel (en sa qualité de débiteur principal)

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité des parts indivises soit 320/1796 lui revenant dans la propriété dénommée El Othmania d'une contenance de 1796m² sise à Hammam Laghzez objet du tf n°595179 Nabeul la dite propriété consiste en un rc comprenant un local commercial abritant un café d'une superficie de 138 m² composé de 2 salles toilette ainsi que d'un 1er étage et un 2ème étage à usage d'habitation les deux étages sont en construction la superficie de 1er étage est de 138m² ainsi de même pour le second étage il est à signaler que la recette mensuelle du dit café est de 3000dinars par mois soit 36.000,000 dinars annuelle telle que plus amplement détaillée au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Nabeul.

Mise à prix :

247.720, 000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul le Lundi le 7/4/2025 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2025400630VEPA1

---

## Avis aux créanciers

**Avis**

Conformément à la décision de soumission n°662 rendue le 27/7/2022, le tribunal a initialement décidé de nommer le plaignant, Al-Hassan bin Al-Nourani bin Muhammad Brahimi, comme demandeur de la personne interdite, Abdel-Rahman bin Al-Nourani Brahimi, conformément à la décision d'interdiction n°77434 rendue le 28/01/2022.

2025R00513VEPA2

---

**Offre de cession au plus offrant**

**D'un terrain sis à Charguia 1 Tunis**

En vertu de la décision de faillite n°787 du tribunal de 1ère instance Tunis 1 en date du 25/11/2016 et la décision datée le 18/02/2025, le syndic de faillite de la société SOTUDEF met en vente au plus offrant sous plis secret pour un local propriété de ladite société sis au 28 bis rue 8601 Charguia 1 Tunis, objet du titre foncier 165220 Tunis d'une superficie de 24634 m², composé d'une administration et 2 ateliers en charpente et terrain nu. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges du Bureau du syndic de faillite contre 100 dt en espèces et d'approuver

nécessairement les clauses du cahier des Charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir offre SOTUDEF». Et ce au Bureau de Mr Mohamad Meherzi sis au centre Challakh Bloc A 2ème étage, bureau 1, Mourouj 4 - Tél : 52.299.508/ 71.472.065/55318400 au plus tard le 19/4/2025 inclus. L'acquéreur éventuel supporte tous les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées (IU : 0003084/K).

2025R00514VEPA2

---

**Jugement de tutelle**

Par Jugement n°2573 du 6/01/2025 rendu par le tribunal de 1ère instance de Médenine Mr Fathi Ben Saad Ben Saleh Bachagha est nommé Tuteur de sa mère Mme Kamraa Bent Ali Ben Mohamed Menifi pour gérer ses affaires et toutes ses opérations financières et administratives et la représenter devant d'autres tribunaux et administrations publiques et privées et ne pourra disposer de ses biens qu'avec l'autorisation de ceux qui le considèrent.

2025R00522VEPA2

---

**Avis au public**

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance ben Arous sous le Num 96 en date du 7/02/2025, Mme Hamrouni Houda a été nommée liquidateur pour l'héritage du défunt Sohail El Masmoudi et nommée le juge superviseur Mme Sabrine El Adelia.

2025R00537VEPA2

---

**Avis au public**

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de ben Arous sous le Num95 en date du 12/02/2025, Mme Hamrouni Houda a remplacé le liquidateur Marouin Sbei pour la liquidation de la société «décor et souvenir» du défunt Samir Ben Gorbel.

Tél : 29499428-52653826

2025R00538VEPA2

**Avis aux créanciers**

Par ordonnance rendue par Monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions de deniers près du tribunal de première instance de Sfax 02 dans l'affaire de distribution n° 171 en date du 25/02/2025, suite à la requête en distribution introduite par Maître Mohamed REKIK, au nom de Qatar National Bank - Tunisia, et Suite à la consignation à la caisse des dépôts et de consignation à la trésorerie générale de Tunisie d'un montant de 53.245,000 dinars selon reçu n° H030761; produit d'adjudication de l'Immeuble objet du titre foncier n°117077 Sfax en vertu du jugement n°1289 à l'encontre du débiteur Hafedh Hsayri. Il a été ordonné l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la saisie immobilière susvisée.

En conséquence tout créancier voulant participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créances et ce par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal de première instance de Tunis 1 dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Il est rappelé que l'article 468 du CPCC dispose : "Dans le délai de trente jours de la parution au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu" et ce conformément aux dispositions des articles 466 et 468 du code de procédure civile" et commerciale.

2025400624VEPA2

---

**Société UNITED OBC**

**Siège social : Rue Ibn Khaldoun 2ème Etage 7000 Bizerte Nord**

**Identifiant unique : 1559534J**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 26 février 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA SOCIETE UNITED OBC ; identifiant unique 1559534J, sous le contrôle du juge commissaire Madame Chaima Ben Chouchen.

Tous intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leur cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025400625VEPA2

---

**STE CHRONO FRET SARL**

**Siège social : Cité Tunis Carthage Immb 18A Borj Baccouche 2080 Ariana Centre**

**Identifiant unique : 1137346L**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 17 février 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA STE CHRONO FRET SARL; identifiant unique 1137346L, sous le contrôle du juge commissaire Madame Chaima Ben Chouchen.

Touts intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leur cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1973 Tunis.

2025400626VEPA2

---

**STE BEST CONSULTING**

**Siège social : 2 Rue Ali Alkhammasi 7000 Bizerte Nord**

**Identifiant unique : 1210667R**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 26 février 2025, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de LA STE BEST CONSULTING; identifiant unique 1210667R, sous le contrôle du juge commissaire Madame CHAIMA BEN CHOUCHEN.

Touts intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2025400627VEPA2

**Nomination de liquidateur**

En vertu de décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 12/02/2025 dans l'affaire n°56124, il a été décidé la nomination de Mr Saifeddine Sbai en tant que liquidateur judiciaire de la dite succession du défunt Mahmoud Barouta. Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur judiciaire susmentionné au 19 rue Naplouse deuxième Etage Tunis (tél : 29771784/92508028).

2025400636VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes "SOTEV"**

**Groupe SFBT**

**S.A. au capital de 10.512.000 Dinars**

**Siège social : Route de Sousse km 6 - Z.I Ben Arous 2013**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 Mars 2025 à 9 heures au siège social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, sis au 5 boulevard Mohamed Beji Caied Essebsi, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes afférents aux états financiers clos au 31 décembre 2024.

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

4. Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7. Fixation de la rémunération allouée aux membres du conseil d'administration.

8. Renouvellement de mandats d'administrateurs.

9. Nomination d'un commissaire aux comptes.

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les états financiers de l'exercice 2024, le rapport du Conseil d'Administration, les rapports du commissaire aux comptes et le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société, durant les 21 jours précédant la tenue de la dite assemblée.

2025R00511SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires**

**Société «TOMPLASTIK EX ECOPLASTICK (S.A)»**

**Société anonyme**

**Non Résidente, totalement exportatrice**

**Au capital social de 3 306 000 dinars tunisiens**

**Siège social : Lot industriel N°52666 Zone à exploitation industrielle Birine - Sijoumi - Tunis**

**MF : 1373580M/AM/000**

**RC : B40215412014**

Sur convocation du conseil d'administration réuni le 21 Février 2025, conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts, les actionnaires de la société sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 21/3/2025 à 10h au siège social de la société «Lot industriel N°52666 Zone à exploitation industrielle», pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et de son ordre du jour;

2. Autorisation d'ouverture du capital à un nouvel actionnaire;

3. Augmentation du capital social par souscription en numéraire (avec suppression du droit préférentiel de souscription);

4. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital ainsi qu'à la suppression du droit préférentiel de souscription;

5. Modification corrélative des statuts

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R00520SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**AUTOCABLES TUNISIE**

**Société anonyme**

**Au capital de 4.050.000 DT**

**Siège social : Zone Industrielle, 8030, Grombalia - Tunisie**

**Identifiant unique : 0775059B**

Les actionnaires de la société AUTOCABLES TUNISIE sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 28 mars 2025 à 14 heures au siège social de la Société sis à la Zone Industrielle, 8030, Grombalia - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

5. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

8. Quitus aux administrateurs ;

9. Renouvellement des mandats des Administrateurs de la Société;

10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour la Société;

11. Questions diverses; et

12. Pouvoirs pour formalités.

2025R00521SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCITE TRANSIA EXPRESS**

**Société anonyme**

**Au capital de 110 000 Dinars**

**Siège social : 47, Avenue Farhat HACHED - Tunis**

**Identifiant Unique : 0002484 T**

Messieurs les actionnaires de la Société Transia Express sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 Avril 2025 à 10 heures au siège social de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la cooptation de M. Riadh HARROUCHI en tant que nouvel administrateur;

2- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

3- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège ci-haut mentionné.

2025R00541SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle**

**Société AKYES**

**Société anonyme**

**Au capital de 1 100 000 Dinars**

**Siège social : Route du Bac - 2040 Radés**

**IU : 0046135N**

Messieurs les actionnaires de la Société AKYES sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le Mercredi 16 Avril 2025 à 09h30 au siège social de la société sise à la Z.I route du Bac - 2040 Radés, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4/ Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5/ Déclaration des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et par le Président du conseil d'administration.

6/ Quitus aux membres du conseil d'administration.

7/ Affectation du résultat de l'exercice 2024.

8/ Jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.

9/ Nomination d'administrateurs

10/ Pouvoirs pour formalités.

2025R00547SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société de Transport, de Distribution et de Manutention**

**«S.T.D.M»**

**Société anonyme**

**Au capital de 11.000.000 de Dinars divisé en 110.000 actions de 100 Dinars**

**GROUPE S.F.B.T.**

**Siège social : 21, Rue Nejib Mahfoudh - Z.I. Bir Kassaa - 2013 Ben Arous**

**Identifiant unique : 1191615V**

**MF : 1191615V A M000**

**Affiliation à la CNSS : N°0032065166**

Messieurs les actionnaires de la Société de Transport, de Distribution et de Manutention «S.T.D.M» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mardi 8 avril 2025 à 11 H, au siège social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord; 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice,

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs,

6/ Affectation des résultats,

7/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2024, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2025R00548SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - DISTRIBUTION "S.F.B.T. - DISTRIBUTION"**

**S.A. au capital de 250.000 Dinars divisé en 10.000 actions de 25 Dinars chacune**

**Groupe SFBT**

**Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord -1082 TUNIS**

**Identifiant unique : 1137456R**

**MF : 1137456R PM 000**

**C.N.S.S : 0032030612**

Messieurs les actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie Distribution "S.F.B. T. - DISTRIBUTION" sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis, pour le mardi 8 avril 2025 à 10 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs;

6/ Affectation des résultats;

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs;

8/ Ratification de la cooptation d'un Administrateur;

9/ Nomination des Commissaires aux comptes;

10/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2024, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2025R00549SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle**

**SOCIETE DES FERMETURES ET EMBALLAGES EN PLASTIQUE "F.E.P."**

**Société anonyme**

**Au capital social de 3 000.000 Dinars divisé en 300.000 actions de 10 dinars chacune**

**Siège social : 5, Rue de fer Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 La Marsa Tunis**

**Identifiant unique : 381833D/A/M/000**

**C.D. : 132845M**

**CNSS : 140546-90**

Messieurs les actionnaires de la Société des Fermetures et Emballages en Plastique sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le jeudi 27 mars 2025 à 10H au 5, rue de fer - Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 la Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2/ Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes afférent aux états financiers de cet exercice

3/ Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations Prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.

6/ Affectation des résultats.

7/ Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2024, du rapport du Conseil d'Administration, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au 5, rue de fer - Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 La Marsa, quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

2025R00550SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société LE RECOUVREMENT**

**S.A au capital de 300.000 dinars**

**Siège social : CHEZ AMEN BANK Avenue Mohamed V - Tunis**

**R.N.E. : Y0789687**

Messieurs les actionnaires de la Société Le Recouvrement sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 28 Mars 2025 à 08 heures au siège social d'AMEN BANK sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers pour l'exercice 2024.

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et à la Direction Générale.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2025.

7- Questions diverses.

Conformément aux articles 31 et 32 des statuts de la Société LE RECOUVREMENT, l'Assemblée Générale se compose de tous les titulaires d'actions, libérées des versements exigibles.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social et ce durant le délai légal.

2025R00552SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM**

**Société anonyme**

**Au capital de 143 700.000 Dinars divisé en 28.740.000 actions de 5 Dinars**

**Groupe SFBT**

**Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi (Ex Boulevard de la Terre), Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, RP-B.P. 1340**

**Identifiant Unique : 0006186D**

**Matricule fiscal : 0006186 D/A/M**

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES (SOSTEM) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le lundi 7 avril 2025 à 10h00, au siège social de la société 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi centre urbain nord 1082, ayant pour ordre du jour :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

4/ Approbation s'il y a lieu, des états financiers et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5/ Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024.

6/ Affectation des résultats.

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

8/ Renouvellement de mandats des commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

9/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration.

10/ Pouvoirs à donner.

2025R00553SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES**

**SOSTEM**

**Société anonyme**

**Au capital de 143 700.000 Dinars divisé en 28.740.000 actions de 5 Dinars**

**Groupe SFBT**

**Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caid Essebsi (Ex Boulevard de la Terre), Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - RP-B.P. 1340**

**Identifiant Unique : 0006186D**

**Matricule fiscal : 0006186 D/A/M**

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES (SOSTEM) sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 7 avril 2025 à 11 heures, au siège social de la société 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi centre urbain nord 1082, ayant pour ordre du jour :

1/ Statuer sur le mode de gouvernance de la société.

2/ Modification de l'article 15 des statuts.

3/ Pouvoir à donner.

2025R00554SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle**

**SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DE L'OUEST**

**S.A. au capital de 16.640.000 Dinars divisé en 1.664.000 actions de 10 Dinars**

**Groupe S.F.B. T.**

**Siège social : Zone Industrielle - 1200 Kasserine**

**Identifiant unique : 0013938N**

**M.F : 0013938N A M 000**

**Affiliation à la CNSS : N°0007486982**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons de l'Ouest sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour le lundi 7 avril 2025 à 9 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice;

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs;

6) Affectation des résultats;

7 Rémunérations des membres du Conseil d'Administration;

8) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2024, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition de messieurs les actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2025R00568SANB3

---

**شركة الاستثمار والتنمية الصناعية والسياحية**

**مجمع شركة صنع المشروبات بتونس**

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique**

**«S.P.D.I.T. - SICAF»**

**Société anonyme**

**Au capital souscrit et libéré de 28.000.000 dinars**

**GROUPE «S.F.B.T.»**

**Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis**

**Identifiant unique : 0030241H**

**CNSS : 208798-54**

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique «SPDIT-SICAF» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour vendredi 28 Mars 2025 à 11 h 30 mn au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, N°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2024,

2) Lecture du rapport général des Commissaires ma comptes afférent aux états financiers de cet exercice.

3) Lecture du rapport spécial des Commissaires ma comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5) Affectation des résultats.

6) Rémunération des membres du Conseil d'Administration.

7) Rémunération des membres du Comité d'Audit Interne.

8) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.

9) Renouvellement de mandat d'Administrateurs.

10) Pouvoirs à donner.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.

2025R00572SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 Mars 2025**

**SOCIETE TUNISIENNE DE BOISSONS GAZEUSES Groupe S.F.B.T**

**S.A au capital de 26.000.010 dinars**

**Siège social : Avenue Taieb M'hiri 2014 Mégrine Riadh**

**Identifiant unique : 0003007W**

**Matricule Fiscal : 0003007W/A/M/000**

**Groupe S.F.B.T**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons Gazeuses sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle le vendredi 28 Mars 2025 à 11H au siège social de la société sis à l'Avenue Taieb M'hiri 2014 Mégrine Riadh, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4) Approbation, s'il y a lieu des états financiers et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2024;

6) Quitus pour l'exercice 2024 aux Administrateurs ;

7) Renouvellement de mandat d'Administrateurs ;

8) Nomination d'un Commissaire aux comptes;

9) Fixation du montant des rémunérations des administrateurs ;

10) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2024, du rapport du Conseil d'Administration et du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société, à l'Avenue Taieb M'hiri 2014 Mégrine Riadh, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2025R00583SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**A l'Attention de Monsieur Jean Yves Devallez**

**ESSILOR - SIVO**

**Société anonyme**

**Capital social : 23.000.000 dinars tunisiens**

**Siège social : Zone Industrielle Poudrière I, 3002, Sfax - (TUNISIE)**

**IU : 1234523D**

Les actionnaires de la société ESSILOR-SIVO SA sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour Mercredi 2 Avril 2025 à 10 heures au siège social de la Société Zone Industrielle la Poudrière 1 - 3002 Sfax - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Distribution de dividendes;

3. Pouvoirs pour formalités.

2025X00330SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**De la Société SICAF-PARTICIPATIONS-BNA**

**SA au capital de 500.000 DT**

**Siège social : chez BNA Avenue Mohamed V Tunis**

**Identifiant unique : 0858272N**

Messieurs les actionnaires de la société SICAF-PARTICIPATIONS-BNA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le mercredi 26 mars 2025 à 10 heures au siège de la B.N.A. sis à l'Avenue Mohamed V Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 et présentation des états financiers dudit exercice ;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 et approbation des conventions réglementées;

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

4) Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024 ;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2024;

6) Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;

7) Renouvellement du mandat de trois membres du CA pour une période de 3 ans (2025-2027) ;

8) Désignation de deux nouveaux administrateurs pour une période de 3 ans (2025-2027) ;

9) Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes, «CSL» représenté par M. Samir Labidi et ce, pour une période de 3 ans (2025-2027) ;

10) Pouvoirs pour formalités ;

Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAF Participations BNA sont mis à la disposition de messieurs les actionnaires au siège social de la société.

2025400622SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE - Groupe STB**

**Société anonyme**

**Au capital de 9.400.000 dinars**

**Siège social : 31 Avenue de Paris Tunis**

**MF : 818/M/A/M/000**

**CNSS : N°47808-84**

Messieurs les actionnaires de «l'Immobilière de l'Avenue» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Jeudi 27 Mars 2025 à 10 heures au siège de la Société Tunisienne de Banque, Rue Hédi Nouira - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2024.

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

- Approbation des conventions prévues aux articles 200 nouveau et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Renouvellement du mandat du commissaire eux comptes.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités de dépôts et de publications.

2025400623SANB3

---

**Convocation de l'assemble générale extraordinaire du 7/4/2025**

**Société TIME ESP**

**SOCIETE ANONYME**

**MF : 793379SAM000**

**RC : B125482002 Tunis**

**CNSS : 0034016886**

Le Conseil d'administration du 5 février 2025 décide de convoquer l'assemblée générale extraordinaire pour la date du lundi 7 avril 2025, à 14 heures, au 45 Avenue Mohamed V Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Réduire le Capital pour absorber des pertes et Augmenter le Capital du même montant afin de permettre la Continuité de l'activité

- Réduire le capital de 3.000 .000 Dinars

- Augmenter simultanément le Capital d'un montant de 3.000.000 Dinars

2- Demander à la justice un règlement judiciaire de l'affaire pour une éventuelle liquidation.

2025400632SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE TUNISIE SYSTEMES "TUNISYS S.A "**

**Au capital de 1.500.000 Dinars**

**Siège social : 124 Avenue de la Liberté 1002 Tunis**

**Identifiant Unique : N°0031593K**

**CNSS : 203401-89**

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE SYSTEMES "TUNISYS SA" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 4 avril 2025 à 11h au siège de la Société, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024,

3- Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,

4- Approbation des conventions prévues à l'article 100 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

5- Affectation des résultats,

6- Quitus aux Administrateurs,

7- Déclaration des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales,

8- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration,

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025400633SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE INDUSTRIELLE NOUVELLE ASSEMBLAGE AUTOTRUCKS SINAAT S.A**

**Au capital de 1.000.000 DT**

**Siège social : Immeuble SETCAR GP 1 Km 13 Ezzahra**

**Identifiant Unique : 1810239N**

Les actionnaires de la Société INDUSTRIELLE NOUVELLE ASSEMBLAGE AUTOTRUCKS SINAAT sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 4/4/2025 à 10h à Ezzahra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

2) Augmentation du capital social d'un montant de deux millions (2.000.000) Dinars par la création de vingt Mille (20.000) actions nouvelles en numéraire, conditions et modalités de l'émission.

3) Modification corrélative des statuts.

4) Autorisation à donner au Conseil d'administration de réaliser l'augmentation du capital dans les conditions fixés par le l'Assemblée.

5) Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025400637SANB3

---

## Sociétés à responsabilité limitée

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE SIMEF ELECTRIC - Sarl**

**17 Rue de La Teinturerie**

**Z.I. Sidi Rezig - 2033 Mégrine**

**T.V.A. : 873605D/A/M/000**

**CNSS : 163149-92**

Messieurs les associés de la Société SIMEF Electric, SARL sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés qui aura lieu le lundi 24 Mars 2025 à dix heures au siège social de notre société, 17, rue de la Teinturerie, Z.I. Sidi Resig 2033 Mégrine, et ce afin d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activité de l'exercice 2024.

2. Examen du bilan et des comptes de l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

4. Affectation des résultats.

5. Quitus au Gérant pour l'exercice 2024.

6. Approbation des conventions réglementées.

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8. Questions diverses.

2025R00545SRLB3

# *ACTES ADMINISTRATIFS*

## Avis au public

**Avis au public**

Le public est informé que la Société "AL MAADEN CO" dont le siège social est situé à la zone industrielle Djebel Jeloud 9200 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2023-09-0201-00004445 en date du 6 juin 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en une unité de collecte, de transport, de stockage et de recyclage des déchets non dangereux et fonderie de métaux située à la zone industrielle Hached Bou Argoub au lot n°83 du gouvernorat de Nabeul, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Bou Argoub.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneur de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Bou Argoub ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

Le public est informé que la société Gabès Marine Products "SGMP" dont le siège social est situé aux lots (1-3, 2-3, 3-3, 4-3, 5-3) à la zone industrielle Bouchemma, de la délégation de Gabès Ouest du gouvernorat de Gabès, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-202509-0201-0000652 en date du 15 Janvier 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conservation et de conditionnement des fruits de mer située à l'adresse susvisée ci-dessus du gouvernorat de Gabès et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Gabès ou de la municipalité de Bouchemma.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Gabés ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Bouchemma ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication.

---

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2025-09-0201-0002495 en date du 13 février 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en deux réservoirs fixes d'une capacité unitaire de 7 $m^3$, implanté au centre d'élevage de volailles RIMEL 3 "Bloc 1 et 2" exploité par la société El Mazra située à proximité de la route nationale "RN26" à la localité Zougag de la délégation d'El haouaria du gouvernorat de Nabeul, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Tazaghrane Boukrim Zaouiet Mgayez.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneure de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Tazaghrane Boukrim Zaouiet Mgayez ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El Khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2025-09-0201-0002563 en date du 14 février 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en deux réservoirs fixes d'une capacité unitaire de 7 $m^3$, implanté au centre d'élevage de volailles RIMEL 2 "Bloc 1 et 2" exploité par la société El Mazra située à proximité de la route nationale "RN26" à la localité Zougag de la délégation d'El Haouaria du gouvernorat de Nabeul, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Tazaghrane Boukrim Zaouiet Mgayez.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneure de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Tazaghrane Boukrim Zaouiet Mgayez ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

Le public est informé que la société "PROINJECT" dont le siège social est situé à la rue d'Agareb au Km 14.5 à la localité Essghar du gouvernorat de Sfax, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N°A-2025-09-0201-002502 en date du 13 février 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des plateaux et des box d'alvéoles en papier située à proximité de la route nationale N°3 "RN3" à la zone industrielle Djebel Elwast au lot N°92 de la délégation de Bir Mechergua du gouvernorat de Zaghouan et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan ou de la municipalité de Djebel Elwast.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Zaghouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Djebel Elwast ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

Le public est informé que la société TUNISIENNE D'AGRICULTURE MODERNE SOTAM dont le siège social est situé à la Route de Ben Arous Km 11 Morneag a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le n°29125 en date du 3/12/2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à BADDAR TAKELSA conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par la gouverneure de Nabeul ou le président de la municipalité de TAKELSA ou le délégué de TAKELSA dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

# *DIVERS*

## Avis au public

**Avis**

Mme Noura Ezwawi annonce que son titre de propriété de son appartement A11 du complexe Elyassamine située à cité Elbassatine 2 Boumhel Ben Arous ayant comme surface de 118.50 m² qui va être extraite du titre foncier 67828 Ben Arous a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau de Saadaoui Ahmed à Thyna dans un délai de 30 jours à partir de l'annonce. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X00320DIVD2

---

**Avis**

Les héritiers d'Ahmed Wkill avise être propriétaire d'un bâtiment composé de deux chambres et une puits situé à la route de Tunis Km 10 leur revenant par acte d'achat datée le 4 Avril 1950 enregistré à Sfax le 6 juin 1950 Quittance n°17 et par acte d'échange datée le 19 novembre 1953 enregistré à Sfax le 30 novembre 1957 Quittance n°243 par les deux notaires Ahmed Chaabane et son frère Hsan que leur titre de propriété étant perdu ils veulent extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00322DIVD2

---

**Avis**

**Bureau de Notaire Khaled Ben Hmida Sakiet Ezzite Sfax**

**Tél : 74252713/98488338**

Madame Samar Jribi avise être propriétaire d'un terrain d'une superficie 379 m² située à la route de Tunis Km 10 Sfax lui revenant par acte de partage daté le 14/8/2014 par les deux notaires Khaled ben Hmida et Saber Mrabet enregistré à Sakiet Ezzite le 12/9/2014 Quittance n°M042539 que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled Ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00323DIVD2

---

**Avis**

Hajer et Noureddine et Awatef fils de Tawfik Charfeddine annoncent au public qu'ils possèdent une parcelle de Terre d'une superficie de 3976 mètres carrés situé sur la route de Mahdia Km 12 Sfax et Leurs acte de propriété a disparu et ils veulent extraire une deuxième copie de propriété.

Et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2025X00333DIVD2

---

**Avis**

Ikhlas Ben Braik Ennaffati annonce au public qu'elle possède une parcelle de terre nue d'une superficie de 403 mètres carrés située dans la forêt de Sfax sur la route de Mahdia km 12.

Son acte de propriété a disparu et elle veut extraire une deuxième copie de propriété.

Et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2025X00334DIVD2

---

**Avis**

Maher Charfi en sa qualité de mandataire des héritiers d'Ali et Hamouda Daoud annonce qu'ils ont perdu les originaux de propriété des trois actes suivants :

1/ Acte de partage rédigé le 9 juin 1914 par le notaire Mohamed ben Ali Boulila et son assesseur.

2/ Acte notarié rédigé le 21 août 1909 par le notaire Mohamed bouilla et son assesseur.

3/ Acte notarié rédigé le 15 novembre 1904 par le notaire Mahmoud Fourati Chafai et son assesseur.

Et il veut extraire un deuxième original de chaque acte en remplacement des perdus. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Maître Rym Hammami 17 rue Osmane Bahri Ain Zaghouan. Dans un délai n'excédant pas un mois à partir de la date de parution de cet avis.

2025400634DIVD2